

Procès Verbal n° 14. Réunion du vendredi 12 janvier 2007

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du Monde® »

Etaient présents,

en qualité de membres du bureau de l'association :

Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale), Christine CABASSY-BEYLI (Trésorière)

en qualité d'adhérents :

Vincent GILLET, Jaime SAIZ, Bernard LECLERCQ

Excusés en qualité de membres du bureau :

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire), Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale)

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration:

François DUGAST, Laurent GAUTHIER, Pascal CHARGERRE

Lieu de réunion : Siège (42 B Avenue Victor Hugo)

Horaire : 20h00 – 22h15

Ordre du jour :

0 - Appel des cotisations 2007

1- Approbation du procès verbal n°13 du vendredi 22 septembre 2006

2 – Mise en ligne du site Internet www.forestiersdumonde.org

3 – Exposition 2007 « Le formidable voyage d'Euphy, le papillon ». *Etat d'avancement*

4 - Guide pédagogique «Bâtir la forêt ». *Etat d'avancement*

5 - Création forestière pédagogique biodiverse d'Arleuf. *Etat d'avancement*

6 - Convention Ligue de l'enseignement -FDM animations avec le Grand Dijon. *Etat d'avancement*

7 – Projet de réhabilitation écologique, station d'épuration Dijon-Longvic. *Etat d'avancement*

8 – Engagement de FDM pour le pacte écologique. Initiative de la Fondation Nicolas HULOT

9 – Adhésion de FDM au dispositif « Chèque Emploi Associatif »

10 - Date à retenir sur votre agenda

APPEL DES COTISATIONS 2007

Les membres sont invités à adresser dès à présent au siège 42 B Avenue Victor Hugo 21000 DIJON le chèque libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® » de leur cotisation 2007 d'un montant de 20 €. Les régularisations de cotisations 2006 peuvent être effectuées à cette occasion. Un reçu pour « dons aux œuvres » permettant une déduction fiscale sera émis à la demande.

1) Approbation du procès verbal n°13 de l'assemblée générale du 22 septembre 2006

Le procès verbal n°13 de l'assemblée générale du 22 septembre 2006 est approuvé.

2) Mise en ligne du site Internet www.forestiersdumonde.org

Lancé officiellement le 6 novembre 2006, le site Internet www.forestiersdumonde.org affiche environ 16 000 pages visitées au 12 janvier 2007. Il est désormais référencé sur les 3 principaux moteurs de recherche du monde : YAHOO, GOOGLE, COPENIC.

Le site est maintenant régulièrement alimenté. Une session de formation sera organisée au cours du premier semestre pour les « rédacteurs » volontaires. Il est également demandé de veiller à ce que tout nouveau projet développé par Forestiers du Monde® fasse l'objet d'une présentation via le site Internet voire d'un compte rendu. Les projets des années 2003, 2004, 2005 et 2006 seront progressivement intégrés.

3) Exposition 2007 « Le formidable voyage d'Euphy, le papillon ». *Etat d'avancement*

Initialement programmé du 22 au 27 janvier 2007, l'exposition est reportée à la semaine 14 (du 2 au 7 avril 2007). Les 13 projets de panneaux ont été livrés jeudi 11 janvier 2007 par l'illustrateur Emmanuel BEAUDESSON. Il est demandé une réduction du texte, la valorisation des propositions d'Euphy, et plus

globalement une véritable mise en forme du message que nous destinons aux citoyens. Bernard LECLERCQ et Jean-Noël CABASSY sont chargés de ce travail.

Le réseau bourguignon interministériel « A l'Ecole de la Forêt » n'a pas souhaité labelliser notre projet au motif que ce projet de type II n'émanait pas du réseau lui-même. Cette décision est assez surprenante au regard de la décision de décerner le label AEF à notre première exposition « L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » (année 2004) laquelle n'émanait pas non plus du réseau AEF.

4) Guide pédagogique «Bâtir la forêt ». *Etat d'avancement*

Le guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble luttons contre l'effet de serre » est désormais accessible en ligne sur le site Internet www.forestiersdumonde.org. L'impression de 1200 exemplaires papier annoncée fin décembre 2006 est reportée au mois de février 2007. (Dernière minute : pré-tirage imprimerie remis à Jean-Noël CABASSY le 2 février 2007 et présenté à Frédérique BOZEC). Une dotation sera adressée à la délégation FDM-Nièvre et Morvan au regard du projet de création forestière pédagogique biodiverse engagé cette année 2006-2007 sur Arleuf.

Il sera également adressé à l'UNESCO pour information et suggestion de valorisation. A noter que l'ONU lance en 2007 une campagne « 1 milliard d'arbres plantés ». Notre guide pédagogique imaginé en 2004 s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

5) Création forestière biodiverse d'Arleuf (Projet de FDM-Nièvre et Morvan)

Le projet pédagogique déposé par l'Ecole élémentaire d'Arleuf s'est vu décerner le label interministériel « A l'Ecole de la Forêt » au titre de l'année scolaire 2006-2007. Le label a été accordé avec une excellente appréciation du comité régional AEF. La commune d'Arleuf a acheté ce terrain en septembre 2006. Un projet de délibération est proposé au conseil municipal d'Arleuf afin d'officialiser la création forestière pédagogique biodiverse et assurer la conservation historique de cette démarche au sein des archives municipales.

Le projet pédagogique s'adresse désormais à tous les écoliers de cycle 3 du canton, et vise à leur faire découvrir l'ensemble de la problématique forestière sur 3 ans (fonctions écologiques, économiques et sociales de la forêt). L'enseignant a également obtenu un petit soutien financier du pays Nivernais-Morvan pour les déplacements des autres écoles sur le site. Le soutien du Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) est également acquis à travers la charte forestière de territoire du Morvan. Cette charte comporte un volet "création de sentiers de découverte sur la forêt morvandelle". En effet, le PNRM recherchait un site dans la Nièvre pour y créer un sentier de découverte sur la thématique de la biodiversité forestière ! Le projet lui a donc tout de suite plu et l'accord de la commission forêt du PNRM est acquis pour une aide à hauteur d'environ 8 000 € ! Lors de la visite de terrain, nous avons envisagé de créer des îlots représentatifs des différents milieux forestiers du Morvan. Or il nous manquait une zone humide. Sylvain MATHIEU (délégué FDM - Nièvre et Morvan) propose d'établir un lien entre ce site et celui de la tourbière de Préperny, situé au sud de la commune à environ 7 km et qui est la tourbière la plus haute de Bourgogne (830 m) et une station unique pour certaines plantes connue en Bourgogne. De plus, Préperny est un site Natura 2000.

Prochaine étape : démarrer la réalisation avec les élèves, déterminer les différents îlots en fonction des stations, faire un plan, puis mettre en andains en partie les rémanents de la coupe rase afin de « bâtir » la forêt pédagogique biodiverse d'Arleuf..

6) Convention FDM – Le Grand Dijon. Animations pédagogiques.

Non évoqué en séance. La convention FDM – Le Grand Dijon fut signée le 3 décembre 2006 respectivement par la présidence collégiale de FDM et François REBSAMEN. Les animateurs bénévoles FDM (Laurent GAUTHIER, François DUGAST, Thomas LAMOTTE, Vincent GILLET, Bernard LECLERCQ et Jean-Noël CABASSY) ont fait connaître leurs disponibilités. Ainsi Patricia ANTIER du Grand Dijon est en mesure, dès l'inscription des classes, de répondre et d'affecter les animateurs, selon les thèmes choisis par les enseignants.

A noter que la convention ne répond qu'imparfaitement aux souhaits formulés par FDM dans ce type de partenariat. Cependant, au regard de l'intérêt pédagogique, la convention fut signée en l'état. Il fut donc

demandé que le prochain projet de convention tienne compte de nos observations avant toute validation par l'assemblée délibérante du Grand-Dijon.

7) Projet pédagogique de réhabilitation écologique. Station d'Épuration de Dijon-Longvic.

Suite aux propositions formulées par les associations sollicitées (Nature et Progrès et Forestiers du Monde®), une rencontre avec le bureau ARES-Environnement et l'Ingénieur responsable du projet pour la Lyonnaise des Eaux- SUEZ fut organisée le 1^{er} décembre 2006. Sur l'ensemble des propositions formulées par FDM, seules la haie forestière, la pelouse fleurie et la création d'îlots forestiers biodivers furent retenues. Bernard LECLERCQ a accepté de proposer une mise en forme « écologique » des propositions. Celles-ci seront présentées dès que possible au bureau ARES-Environnement et à la Lyonnaise des Eaux-SUEZ après mise en forme infographique.

Notre proposition n'est formulée qu'au regard de la dimension pédagogique de ce projet de réhabilitation écologique.

8) Engagement de FDM pour « le Pacte écologique ». Initiative de la Fondation Nicolas HULOT

Le pacte écologique (www.pacte-ecologique-2007.org) a pour objectif de placer les enjeux écologiques et climatiques au cœur des débats politiques à venir. Le Pacte écologique s'adresse à tous les candidats aux élections présidentielles au delà des clivages politiques. Il vise à interpeller les candidats pour faire de l'écologie la priorité du futur Président de la République, mobiliser les citoyens parce que ce choix leur appartient, ouvrir le débat en proposant aux candidats 10 objectifs et 5 propositions concrètes pour alimenter leurs programmes. Il s'agit de pistes de réflexion ouvertes au débat public.

Notons que l'objectif 7 de ce pacte concerne la biodiversité. Il fait état de l'artificialisation croissante de notre espace vital par une atteinte à la nature ordinaire partout bafouée. L'exposition « Le formidable voyage d'Euphy, le papillon » actuellement en conception aborde exactement cette thématique.

La proposition n° 5 de ce Pacte concerne la mise en place d'une grande politique d'éducation à l'écologie et au développement durable. FDM fut historiquement fondé au regard de la volonté de ses fondateurs de mettre à disposition des enseignants et des structures de formation des formateurs leurs compétences mutuelles.

Il est décidé d'adhérer à ce pacte écologique. Pascal OBSTETAR engagera la procédure officielle de signature du pacte par « Forestiers du Monde® » via le site Internet de la fondation Nicolas HULOT pour la Nature et L'Homme.

9) Adhésion de FDM au dispositif « Chèque Emploi Associatif ».

Suite à l'engagement de FDM (représenté par Magalie JEUDY) pour l'organisation logistique du forum SFFERE 2006, il fut proposé d'adhérer au dispositif national « Chèque Emploi Associatif ». Votée par l'Assemblée nationale et le Sénat, la loi n°2003-442 du 19 mai 2003 a instauré le Chèque Emploi Associatif précisé par le Décret n°2004-370 du 27 avril 2004.

Ce nouveau service s'adresse aux associations et permet d'accomplir les formalités d'embauche et d'acquitter les cotisations. C'est un service simple : une seule déclaration, un règlement unique pour l'ensemble des cotisations (Sécurité Sociale, Assurance-Chômage, retraite complémentaire et prévoyance).

Par courrier du 8 janvier 2007, le Centre National Chèque Emploi Associatif nous informe avoir enregistré notre adhésion. Le site Internet www.cea.urssaf.fr permet d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de ce dispositif.

10) Date à retenir sur votre agenda : Vendredi 30 mars 2007

Prochaine assemblée générale

Les assemblées sont l'occasion de faire un point sur les dossiers en cours ou d'évoquer l'engagement de l'association sur un nouveau dossier.

Lieu proposé : siège de FDM, 42 B avenue Victor Hugo à DIJON. Horaire : 20h00 à 22h30